

Document 1. Les missions du parc (d'après le site du Parc naturel de la mer de corail <https://mer-de-corail.gouv.nc/>)

COMPRENDRE

En 2015, ce sont 12 missions qui ont été réalisées et 9 300 milles nautiques parcourus, équivalent à 113 jours de mer. 56 % de son activité a été dédiée aux missions de suivi subaquatique, et 26 % au suivi terrestre des îles éloignées. Les 18 % restants ont été consacrés aux activités suivantes : pose de dispositif de concentration de poissons (DCP) pour les provinces Sud et Iles Loyauté, entretien des stations météorologiques de Loop et Surprise, et participation à la journée de sensibilisation à la sécurité en mer.

L'année 2016 a été celle du développement des missions de suivi des espèces emblématiques et mobiles (baleines et requins) présentées dans le parc naturel. 12 missions ont également été effectuées et 9 800 milles nautiques parcourus, ce qui constitue le record de l'*Amborella* depuis sa mise en service en 2011 !

VALORISER

La pêche

Le Parc naturel de la mer de Corail est une zone d'activité pour les grandes pêcheries mondiales de thons tropicaux. Lors des campagnes de pêche, les navires calédoniens se rendent dans cette zone pour capturer, principalement, le thon blanc et le thon jaune. Près de 70 % des captures sont écoulées sur le marché local tandis que les 30 % restants sont expédiées vers le Japon, les conserveries du Pacifique et le marché européen. Le programme d'observation à bord des palangriers, relancée en 2008 est une action réalisée dans l'ensemble du Pacifique central et ouest dans le cadre des travaux de la Commission des pêches du Pacifique central et ouest. Lorsqu'un navire est détenteur d'une licence de pêche dans le Parc naturel de la mer de Corail, il doit respecter certaines obligations :

- Toutes les campagnes de pêche sont suivies par satellite depuis 2005 et donc en temps réel
- Tout au long de la campagne, des fiches de pêche sont réalisées faisant état des captures de poissons
- Des observateurs sont embarqués à bord des navires de pêche

Le transport maritime

La tendance à une augmentation du trafic s'observe en Nouvelle-Calédonie pour les porte-conteneurs et les paquebots. En raison de sa proximité avec l'Australie, pays riche et minier, la Nouvelle-Calédonie se trouve sur des routes importantes. À noter également, qu'il existe un trafic de minéraliers non négligeable au sein du parc naturel de la mer de Corail.

Même si certains impacts n'ont à ce jour pas encore été identifiés, ni documentés, il s'avère que, malheureusement, ces risques s'avèrent nombreux.

Les ressources minérales

Le niveau d'exploration et d'évaluation en ressources minérales et hydrocarbures est très faible en Nouvelle-Calédonie. Au vu du contexte géologique de la région, la vaste zone économique exclusive présenterait un potentiel. Dans le domaine profond, on suppose que ces ressources potentielles seraient composées d'hydrocarbures et de phosphates, et de ressources minérales comprenant des croûtes de manganèse, des nodules polymétalliques et des dépôts de sulfures hydrothermaux.

PROTÉGER

Depuis la création du parc naturel de la mer de Corail en avril 2014, des mesures ont été prises pour l'ensemble de l'espace maritime.

Voici les mesures actuellement en vigueur dans le parc :

- Interdiction de pêcher les requins, les tortues, et les baleines (création d'un sanctuaire à baleine)
- Nombre de navires est limité par la commission des ressources marines
- Suivi des navires assuré à l'aide des fiches de pêche fournies par les armateurs et de satellites ; mais aussi de personnes embarquées à bord des navires, dont le métier est d'observer le travail des équipages, de recueillir des informations sur les captures, d'évaluer l'état de l'écosystème pélagique et d'estimer le stock de poissons au niveau régional pour la commission des pêches du Pacifique central et occidental. On les appelle des observateurs embarqués
- Interdiction totale d'utiliser, dans le parc, des outils de pêche appelés arts traînants (engins de pêche tels que le chalut, la senne, la drague de pêche, ou encore les lignes de traîne)
- Délivrance et renouvellement de la licence de pêche soumis à condition

La réglementation dans les réserves :

Les nouvelles mesures applicables depuis le mois d'août 2018 sont :

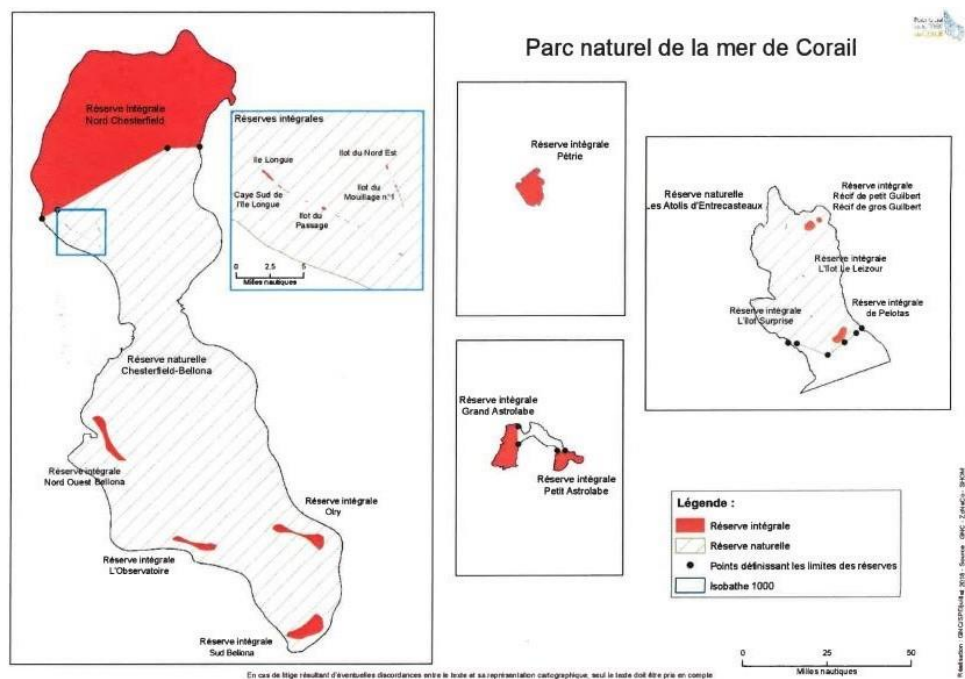
- Interdiction de tout type de pêche dans les réserves naturelles
- Accès aux réserves naturelles soumis à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Accès interdit dans les réserves intégrales (ou sous autorisation gouvernementale y compris pour les travaux scientifiques).

Document 2. La création du parc et son plan de gestion.

Le 23 avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie adopte l'arrêté n° 2014-1063/GNC portant création d'une aire marine protégée de 1,3 million de kilomètres carrés, la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde : le parc naturel de la mer de Corail. Cet arrêté dote le parc naturel d'un comité de gestion comprenant quatre collèges équilibrés (institutions, coutumiers, socioprofessionnels et représentants de la société civile), qui doit élaborer et proposer pour approbation le plan de gestion du parc au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ce plan de gestion doit respecter huit orientations de gestion :

- mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ;
- protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces les plus vulnérables, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc ;
- conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages ;
- améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données ;
- sensibiliser les Calédoniens aux enjeux de gestion de l'espace maritime et en faire connaître les richesses ;
- contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains ;
- contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin ;
- s'appuyer sur la visibilité internationale du parc marin et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion.

Document 3. Les réserves



Questions :

- 1- Documents 1 et 3. Identifiez les principaux usages présents dans le parc.
- 2- Retranscrivez le document 1 sous la forme d'un schéma synthétique qui permet de résumer les différentes missions du Parc. Complétez votre réponse avec le document 3.
- 3- Mettez-vous dans la peau des acteurs suivants : un scientifique, un pêcheur, le ministre en charge de l'environnement en Nouvelle-Calédonie, un touriste, un plaisancier, et pour chacun, donnez un argumentaire pour ou contre le parc. Vous pouvez présenter vos résultats sous la forme d'un tableau.
- 4- Identifier les activités qui peuvent aller à l'encontre des objectifs de protection. Faites des propositions pour les rendre plus compatibles avec les missions du parc naturel.
- 5- Rédigez/enregistrez un discours où vous prenez position sur la possibilité d'extractions d'hydrocarbures dans le parc : il devra comporter une présentation des potentialités, puis un argumentaire pour ou contre.
- 6- Document 3. Faites des hypothèses pour expliquer pourquoi ces espaces ont été choisis comme réserves. Allez sur le site du parc et décrivez l'une d'entre elles (intérêt/dispositif de protection).
- 7- Une idée de métier : observateur des pêches <https://mer-de-corail.gouv.nc/fr/missions-du-parc-protéger/devenez-observateur> : allez consulter ce lien, décrivez ce métier et dites s'il pourrait vous intéresser (justifiez votre réponse).